



COMMUNIQUE DE LA MAIRIE

ALERTE COVID

Tous mobilisés pour se faire dépister et lutter contre la Covid-19

En cette période fragile où l'épidémie gagne du terrain il est constaté une **forte recrudescence** de cas sur la commune.

Afin de limiter la propagation de l'épidémie, une opération de dépistage par tests PCR est proposée par le **groupement d'infirmières de Pépieux** pour permettre à tous les Pépieuxois de se faire tester :

VENDREDI 16 AVRIL 2021

de 14 h à 19 h au FOYER MUNICIPAL

Cette campagne de dépistage est gratuite et s'effectue sur simple présentation de votre carte vitale.

**Pour votre sécurité et celle de vos proches,
nous vous encourageons vivement
à participer à cette opération**



RAPPEL DES MESURES SANITAIRES

LIEUX PUBLICS EXTÉRIEURS

**RASSEMBLEMENTS
+ DE 6 PERSONNES
INTERDITS**



RASSEMBLEMENTS INTERDITS

Il est rappelé que les rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public mettant en présence de manière simultanée plus de six personnes sont interdits.

GESTES BARRIERES

Pour enrayer l'épidémie du COVID-19 continuez à appliquer les gestes barrières :

1. vous laver régulièrement les mains
2. tousser ou éternuer dans votre coude
3. utiliser des mouchoirs à usage unique
4. porter un masque

Pour tenir la maladie à distance, restez à plus d'un mètre de distance les uns des autres.

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

SECRETARIAT DE MAIRIE

Guichet ouvert au public dans le respect des gestes barrières :

- * Port du masque obligatoire - Protection PLEXIGLASS à l'accueil - Borne de gel hydroalcoolique à l'entrée
- * Présence dans la mairie limitée à **1 PERSONNE**
Ne pas venir accompagné sauf en cas de nécessité absolue
- * 2 mètres minimum de distance à respecter entre chaque personne à l'extérieur du bâtiment



Nous comptons sur la compréhension de chacun d'entre vous pour le respect de ces mesures sur l'ensemble de la commune : établissements ouverts au public (école, mairie, médiathèque, commerces...) et espaces publics (boulodrome, stade, city-park, parc municipal, espaces verts, ...).